



# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: 337641UO

Date d'émission: 15/11/2018 Date de révision: 20/07/2021 Remplace la version de: 15/11/2018 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : PALLAS 2000 5W30  
Code du produit : 337641UO  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL  
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin  
Boîte postale BP 88  
49403 SAUMUR Cedex  
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43  
[technique@unil-opal.fr](mailto:technique@unil-opal.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

Huile de noix de coco, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3), la diéthanolamine et le glycérol; Acide benzènesulfonique,méthyle-, dérivés de mono-C20-26-ramifié alkylé, sels de calcium; Polyoléfine polyamine succinimide; Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit  | %         | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|-----------|---|
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 - C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. | (N° CAS) 64742-54-7<br>(N° CE) 265-157-1<br>(N° Index) 649-467-00-8<br>(N° REACH) 01-2119484627-25 | 50 – 80   | Asp. Tox. 1, H304   |
| masse réactionnelle d'isomères de 3- (3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionate d'alkyle en C7-9  | (N° CAS) 125643-61-0<br>(N° CE) 406-040-9<br>(N° REACH) 01-0000015551-76                           | 1 – 5     | Aquatic Chronic 4, H413                                   |
| Polyoléfine polyamine succinimide   | (N° CAS) 873694-48-5   | 1 – 2,5   | Skin Sens. 1, H317  |
| bis(nonylphenyl)amine   | (N° CAS) 36878-20-3<br>(N° CE) 253-249-4<br>(N° REACH) 01-2119488911-28                            | 0,1 – 2,5 | Aquatic Chronic 4, H413                                   |
| Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc  | (N° CAS) 68784-31-6<br>(N° CE) 272-238-5<br>(N° REACH) 01-2119657973-23                            | 0,1 – 2,5 | Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 2, H411               |

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|  |   |           |   |
|--|---|-----------|---|
| Huile de noix de coco, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3), la diéthanolamine et le glycérol | (N° CAS) 1428353-74-5<br>(N° CE) 806-731-9<br>(N° REACH) 01-2120067755-46 | 0,1 – 2,5 | Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| Acide benzènesulfonique,méthyle-, dérivés de mono-C20-26-ramifié alkylé, sels de calcium                   | (N° CAS) 722503-69-7  | < 1       | Skin Sens. 1B, H317   |
| Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne  | (N° CAS) 722503-68-6  | < 1       | Skin Sens. 1B, H317   |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/... Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue. |
| Premiers soins après ingestion            | : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.                    |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.       |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.                                       |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau.   |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Reactivité en cas d'incendie                          | : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO, CO2).   |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Une combustion incomplète peut libérer : fumée, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Composés organiques, Aldéhydes. |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.  |

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
- Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
- Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

###### Autres protecteurs de la peau

###### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Autres informations:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                        |
| Couleur  | : Pas disponible                 |
| Apparence                                      | : limpide.                       |
| Odeur  | : Pas disponible                 |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                 |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                 |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                 |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                 |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible                 |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible                 |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Pas disponible                 |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Pas disponible                 |
| Point d'éclair                                 | : 206 °C                         |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                 |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                 |
| pH   | : Pas disponible                 |
| Viscosité, cinématique                         | : 68,8 mm <sup>2</sup> /s (40°C) |
| Solubilité                                     | : Pas disponible                 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                 |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                 |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                 |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                 |
| Densité relative                               | : 0,853 (20°C)                   |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible                 |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable                 |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable                 |
| Forme de particule                             | : Non applicable                 |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable                 |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable                 |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable                 |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable                 |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable                 |

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

|                  |   |
|------------------|---|
| DL50 orale rat   | > 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401) |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402) |

#### Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc (68784-31-6)

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | 2900 mg/kg   |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |

#### Huile de noix de coco, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3), la diéthanolamine et le glycérol (1428353-74-5)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| DL50 orale rat   | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 2000 ml/kg |

#### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)

|                       |  |
|-----------------------|--|
| DL50 orale rat        | > 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method) |
| DL50 cutanée lapin    | > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)  |
| CL50 Inhalation - Rat | > 5,53 mg/l/4h (mg/L air, aerosol) (méthode OCDE 403)  |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |
|-----------------------------|--|

Danger par aspiration : Non classé

### PALLAS 2000 5W30

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 68,8 mm <sup>2</sup> /s (40°C) |
|------------------------|--------------------------------|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

#### bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

|                       |  |
|-----------------------|--|
| CL50 - Poisson [1]    | > 100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) |
| CE50 - Crustacés [1]  | > 100 mg/l (méthode OCDE 202)                |
| CE50 72h - Algues [1] | 600 mg/l                                     |
| CE50 96h - Algues [1] | 870 mg/l                                     |
| ErC50 algues          | 600 mg/l (Algues vertes, 3DY)                |

#### Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc (68784-31-6)

|                       |   |
|-----------------------|---|
| CL50 - Poisson [1]    | 4,4 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss)     |
| CE50 - Crustacés [1]  | 75 mg/l (48h, Daphnia magna)            |
| CE50 72h - Algues [1] | 240 mg/l (72h, Scenedesmus subspicatus) |

#### Huile de noix de coco, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3), la diéthanolamine et le glycérol (1428353-74-5)

|   |          |
|---|----------|
| CL50 - Autres organismes aquatiques [1] | 310 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 310 mg/l |

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)**

|   |  |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1]                      | > 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203) |
| CE50 - Crustacés [1]                    | > 10000 mg/l (Daphnia magna, 48h) (OECD 202)             |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (OECD 202)            |



# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                         |   |
|-------------------------|---|
| NOEC (aigu)             | ≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201) |
| NOEC chronique poisson  | ≥ 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrottox, 14/28d)          |
| NOEC chronique crustacé | 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)                     |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)</b> |                                    |
| Biodégradation                            | 1 % (test concentration 20,1 mg/l) |

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)**

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| Biodégradation | 31 % (28d) (méthode OCDE 301F) |
|----------------|--------------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|   |         |
|---|---------|
| <b>bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)</b> |         |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH)   | 1584,89 |

**Huile de noix de coco, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3), la diéthanolamine et le glycérol (1428353-74-5)**

|  |      |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3,57 |
|--|------|

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (64742-54-7)**

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Potentiel de bioaccumulation. |
|------------------------------|-------------------------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### 15.1.2. Directives nationales

#### France

##### Maladies professionnelles

| Code  | Description  |
|-------|--|
| RG 36 | Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PALLAS 2000 5W30

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: |   |              |           |
|----------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique                   | Élément modifié   | Modification | Remarques |
| 1.1                        | Code du produit   | Modifié      |           |
| 2.1                        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Modifié      |           |
| 2.2                        | Conseils de prudence (CLP)                                | Modifié      |           |
| 2.2                        | Pictogrammes de danger (CLP)                              | Ajouté       |           |
| 2.2                        | Mentions de danger (CLP)                                  | Ajouté       |           |
| 2.2                        | Mention d'avertissement (CLP)                             | Ajouté       |           |
| 3                          | Composition/informations sur les composants               | Modifié      |           |
| 9.1                        | Apparence   | Ajouté       |           |
| 9.1                        | Point d'éclair  | Modifié      |           |
| 9.1                        | Viscosité, cinématique                                    | Modifié      |           |
| 9.1                        | Densité relative  | Modifié      |           |

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Aquatic Chronic 2                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2                  |
| Aquatic Chronic 4                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4                  |
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, catégorie 1  |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                           |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                           |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1  |
| Skin Sens. 1B                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1B   |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H411                                 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| H413                                 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                        |

| Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]: |      |                    |
|--|------|--------------------|
| Eye Dam./Irrit. Not classified   |      | Jugement d'experts |
| Skin Sens. 1   | H317 | Méthode de calcul  |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.